

# MINEUR·ES ISOLE·ES A LA RUE, MINEUR·ES EN DANGER !

À ce jour, près de 250 mineur·es isolé·es étranger·ère·s en recours sont abandonné·es par les institutions à Lyon et survivent grâce à la solidarité citoyenne et associative, certains sous des tentes, d'autres dans des squats.

Depuis le début de l'année 2021, la Métropole de Lyon reconnaît la minorité d'environ 20 % des jeunes qui se présentent à elle comme mineur·es (contre 50 % les années précédentes). Elle continue à refuser d'appliquer la présomption de minorité pour les jeunes, au mépris des préconisations de la Défenseure des Droits et de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Ainsi, de nombreux·ses mineur·es isolé·es demandant protection sont laissé·es à la rue, alors que c'est une obligation légale de la Métropole de les prendre en charge au titre de la protection de l'enfance.

Principalement venu·es d'Afrique, ces jeunes sont passé·es par le désert, la Libye ou la Tunisie et la terrible traversée de « l'eau ». Arrivé·es à Lyon seul·es, sans famille ni argent, se présentant comme mineur·es, iels ont été laissé·es à la rue sans aucun droit ni ressource, leur âge mis en doute. Particulièrement vulnérables, iels sont maltraité·es par les institutions françaises qui les placent dans un vide juridique puisqu'iels ne sont considéré·es ni comme mineur·es, ni comme majeur·es.

La procédure de recours, qui assurera à 80 % des jeunes qui voient le Juge des Enfants d'être finalement reconnu·es mineur·es et pris·es en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, dure en moyenne 6 mois. Pendant ce recours, iels se retrouvent sans nourriture, sans accompagnement, sans abri.

## **Depuis des années nous luttons pour faire bouger les institutions.**

En octobre 2020, suite à l'évacuation de l'ancien squat du Collège Maurice Scève, la nouvelle équipe élue à la Métropole de Lyon s'était engagée à assurer la prise en charge des mineurs isolés étrangers. Elle a alors créé le dispositif « Station » pour prendre en charge les 52 mineurs en recours qui se trouvaient dans ce squat lors de l'évacuation. 40 places supplémentaires ont été créées en 2022 lors de l'évacuation d'un autre squat de mineurs (« Le Chemineur »). Enfin, début 2023, 10 places ont été ouvertes dans cette deuxième « Station » pour des jeunes filles en recours.

Aujourd'hui, ce sont donc 102 mineur·es en recours qui bénéficient de ces dispositifs.

La mairie de Lyon a, de son côté, mis à disposition des lieux en 2021 : un bâtiment rue Paul Bert (Le Cafémieur) et des appartements dans la résidence EPA Marius Bertrand (aujourd'hui fermés). Elle a également mis à l'abri des jeunes dans des gymnases de septembre 2022 à avril 2023.

## **Mais les dispositifs institutionnels sont encore largement insuffisants.**

Depuis juin 2021 et la création d'un premier campement, plusieurs centaines de jeunes ont été pris·es en charge par le Collectif Soutiens/Migrants Croix-Rousse (hébergement, alimentation, accompagnement juridique, santé, etc.) dans différents lieux et bâtiments occupés ou mis à disposition, mais qui ont été évacués depuis (Le Chemineur, Chez Gemma, la Marmite Colbert, la résidence Marius Bertrand).

**À l'heure actuelle**, le collectif accompagne 38 jeunes au squat du Pa55age (Lyon 4), 70 jeunes dans celui de la rue Neyret (Lyon 1), 11 au Cafémineur (Lyon 3) et une dizaine de jeunes filles hébergées chez des citoyen·nes.

Depuis mai 2023, les jeunes ont établi un campement au square Sainte-Marie-Perrin qu'ils gèrent eux-mêmes, le collectif ne pouvant plus accompagner d'autres lieux et ne faisant que leur apporter un peu d'aide matérielle et un accompagnement dans leur procédure de recours.

**Nous avons besoin de votre soutien pour poursuivre nos actions auprès d'elles et eux !**

À ce jour, les dépenses mensuelles du collectif s'élèvent à environ 3000 euros. Elles correspondent aux factures (gaz, fioul et électricité) du squat du Passage, aux denrées alimentaires achetées pour la cinquantaine d'habitants du Passage et du Cafémineur pour le repas du soir, au matériel (bâches, tentes, etc.) destiné au campement, à l'entretien du 13 rue Neyret, ainsi qu'à d'autres dépenses plus ponctuelles (photos d'identité, chargeurs de téléphones, etc.).

À titre d'exemple, nous achetons :

- Une bouteille de gaz nous coûte 35 €, nous en achetons 3 par semaine pour le Pa55age
- Une tente 2 places vaut 30 €, nous en achetons 3 par semaine pour le campement.
- Un sac de riz de 20 kilos nous coûte 28 €, nous en consommons 4 par semaine pour le Pa55age.

**Chaque don compte**, l'accompagnement que nous arrivons à proposer aux jeunes dépend de la solidarité de chacun. À noter que ces dons sont déductibles de vos impôts selon la loi en vigueur (reconnaissance d'intérêt général en cours).

**Pour nous soutenir, vous pouvez également :**

- Venir donner un coup de main dans les lieux et renforcer les collectifs (prise de contact par mail [lecollege@riseup.net](mailto:lecollege@riseup.net), via nos réseaux sociaux ou directement sur place) ;
- Venir prêter main-forte au collectif AMIE qui accompagne les jeunes dans leurs procédures juridiques, la scolarisation et la santé ([collectifamie@gmail.com](mailto:collectifamie@gmail.com)) ;
- Participer aux mobilisations, interpeller vos élu.es, suivre et relayer nos actions sur les réseaux sociaux.

## LE COLLECTIF SOUTIENS/MIGRANTS CROIX-ROUSSE

Pour suivre notre actualité :

 @SoutiensCroix

 @soutiensmigrantscroixrousse

 @collectif\_soutiens\_migrants\_xr

 <https://collegemauricesceve.org>

 [lecollege@riseup.net](mailto:lecollege@riseup.net)

